ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

XXIIe SESSION DU COMITÉ MIXTE ASSEMBLÉE NATIONALE/PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

Fiche synthèse

ACTIVITÉ

- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec la Communauté française de Belgique/Région wallonne/Belgique (DANRB)
- Bruxelles (Belgique)
- 10 au 15 octobre 2011

PARTICIPANTS

Délégation québécoise

- M. François Gendron, troisième vice-président de l'Assemblée nationale et président délégué de la DANRB
- M. Michel Matte, député de Portneuf et vice-président de la DANRB
- M. Claude Bachand, député d'Arthabaska et membre de la DANRB
- Mme Noëlla Champagne, députée de Champlain et membre de la DANRB
- Mme Francine Charbonneau, députée des Mille-Îles
- M. Olivier Lemieux Périnet, secrétaire administratif de la DANRB

Délégation de la Communauté française de Belgique

- M. Jean-Charles Luperto, président du Parlement de la Communauté française de Belgique
- M. Léon Walry, président de groupe (PS)
- Mme Françoise Bertieaux, président de groupe (MR)
- M. Alain Onkelinx, député (PS)
- Mme Florine Pary-Mille, députée (MR)
- M. Jacques Morel, député (Ecolo)
- M. Michel Lebrun, député (CDH)
- M. Xavier Baeselen, secrétaire général du Parlement de la Communauté française de Belgique
- Mme Julie Bolette, attachée aux relations extérieures.

CONTEXTE

- Le Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de la Communauté française de Belgique a été institué par la signature d'une entente entre le président de l'Assemblée nationale du Québec et le président du Conseil culturel de la Communauté française, le 2 octobre 1979 à Québec.
- Les statuts du Comité mixte furent actualisés par une nouvelle entente, signée le 1er juillet 2002 à Bruxelles, par la présidente de l'Assemblée nationale et le président du Parlement de la Communauté française.
- Le Comité mixte vise à développer la coopération interparlementaire entre les deux assemblées ainsi qu'à renforcer les liens d'amitié entre Québécois et francophones de Belgique.
- Les sessions du Comité mixte se tiennent alternativement au Québec et en Belgique. La dernière session a eu lieu à Québec, du 8 au 13 novembre 2010. Les parlementaires y ont discuté de décrochage scolaire, de laïcité et d'accommodements raisonnables.
- L'année 2009 marquait le trentième anniversaire de la création du Comité mixte. Le Comité mixte ne s'étant pas réuni en 2009, la XXIe session a été l'occasion de souligner ces trente ans de relations parlementaires.

THÈMES

- Actualité politique et parlementaire et suivi des accords de coopération gouvernementale
- Défis de l'enseignement professionnel et technique
- Promotion de la santé et évaluation d'impact sur la santé des politiques publiques
- Sensibilisation des jeunes à la démocratie parlementaire.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Présenter les moments significatifs de l'actualité parlementaire québécoise depuis les dernières élections générales.
- Appréhender les récents enjeux de l'actualité politique et parlementaire en communauté française de Belgique.
- S'enquérir des mesures et récentes réformes, mises en oeuvre en Communauté française de Belgique, visant à revaloriser l'enseignement professionnel et technique et à mieux articuler la relation entre la formation et le marché du travail.
- Faire état des défis que doit relever le Québec en matière de formation professionnelle et technique et présenter les stratégies préconisées pour relever ces défis.
- Favoriser l'échange d'expertise sur les meilleures pratiques pédagogiques à développer pour favoriser la sensibilisation des jeunes à la démocratie parlementaire.
- Présenter les outils pédagogiques développés par l'Assemblée nationale dans le cadre de sa mission d'éducation à la démocratie parlementaire.
- S'enquérir des stratégies et pratiques en promotion de la santé privilégiées par la Communauté française de Belgique.
- Présenter l'expertise québécoise en matière d'évaluation d'impacts sur la santé des politiques publiques.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Les échanges engagés au cours de la séance de travail portant sur l'actualité politique et parlementaire ont permis aux députés du Québec et de la Communauté française de Belgique de présenter et de mettre en contexte les travaux parlementaires effectués dans leur parlement respectif, ainsi que les débats politiques marquants ayant eu cours depuis la XXIe session du Comité mixte (Québec, novembre 2010).
- La délégation québécoise a mis un accent particulier sur l'entrée en vigueur du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale. Les députés de la Communauté française se sont montrés extrêmement intéressés par la démarche et le contenu même du Code.
- La séance de travail sur les défis de l'enseignement professionnel et technique a permis à la délégation québécoise de se renseigner au sujet de la plus récente réforme de l'enseignement qualifiant en Communauté française, laquelle prévoit la mise en place d'un dispositif de certification par unités (CPU) à compter de la présente année scolaire (2011-2012). Une représentante du cabinet de la ministre de l'Éducation de la Communauté française a présenté le nouveau dispositif, en plus d'en définir les objectifs et de décrire le processus d'intégration de la CPU dans le réseau de l'enseignement qualifiant.
- Dans le cadre de cet échange, la délégation québécoise a également brossé un portrait général du système de formation professionnel et technique au Québec, en plus de faire une description des défis à relever et des actions envisagées pour y arriver. Les membres des deux délégations ont souligné la nécessité de remettre en valeur l'enseignement professionnel et technique en inscrivant celui-ci dans une dynamique positive qui valorise les acquis plutôt que de sanctionner les échecs.
- La visite d'un centre de formation professionnel et technique offrant la CPU a permis à la délégation québécoise d'échanger avec des intervenants et enseignants qui vivent très concrètement l'implantation du nouveau dispositif. Par ailleurs, les intervenants rencontrés ont reconnu dans la présente réforme une initiative qui permettra de favoriser la persévérance scolaire, faisant ainsi un parallèle avec le thème du décrochage scolaire abordé lors du XXIe Comité mixte. Une visite des installations a enfin permis aux parlementaires de comparer celles-ci avec les équipements disponibles dans les centres de formation québécois.
- Lors de la séance de travail sur la promotion de la santé, les députés de l'ANQ ont présenté les législations et programmes qui encadrent la pratique de la santé publique et la promotion de la santé au Québec. Ils ont également fait valoir l'expérience du Québec en matière d'action intersectorielle favorable à la santé ainsi qu'en matière d'évaluation d'impact sur la santé des politiques publiques (EIS).

- Les parlementaires de la Communauté française ont, quant à eux, présenté le dispositif de promotion de la santé et ses difficultés d'application dans la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils ont, par ailleurs, fait part de leur volonté d'intégrer à leur dispositif un processus d'évaluation d'impact sur la santé (EIS) s'inspirant de la pratique québécoise.
- La visite de la maison médicale de Jette (quartier de Bruxelles) a permis à la délégation québécoise de se familiariser avec le programme *Bruxelles, Ville-Région en santé*. Cette initiative transversale (participation des pouvoirs publics et du milieu communautaire) vise l'amélioration de la santé des citoyens d'une agglomération par la mise en œuvre d'un plan de développement, lui-même issu d'un diagnostic socio-sanitaire réalisé par les habitants du territoire visé avec le soutien et l'encadrement d'intervenants communautaires.
- Les membres des deux délégations ont également traité de l'importance de sensibiliser les jeunes à la démocratie et au parlementarisme. Cette séance de travail a permis aux élus québécois d'exposer les programmes d'éducation à la démocratie parlementaire ainsi que la stratégie jeunesse élaboré et mis en œuvre par l'Assemblée nationale. Cette rencontre a donc été l'occasion de mettre en valeur les pratiques et l'expertise de l'ANQ en cette matière.
- La délégation québécoise a également pu entendre les témoignages des président et vice-présidente du Parlement jeunesse de la Communauté française relativement à l'organisation et aux objectifs de cette structure, de même qu'aux motifs de leur engagement politique et citoyen.
- Les discussions et témoignages qui ont eu cours lors de cette séance de travail ont permis au Comité mixte de mieux appréhender l'évolution de la conception et de la pratique de l'engagement politique des jeunes, tant au Québec qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles.

COÛT

- Per diem et autres frais	2 691,06 $
- Transport	7 922,29 $
Total	**10 613,35 $**